

Vide Greniers Samedi 03/10/2026

PARC CLOS JOUVIN 100 Montée de la Creuse

EMPLACEMENT 4m linéaire + VOITURE : 12€

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire il vous suffit de nous retourner :

- ☐ le bulletin d'inscription dûment rempli (en page 1)
- ☐ le règlement signé et précédé de la mention « lu et approuvé » (en page 2)
- ☐ **la copie recto-verso de la pièce d'identité de l'exposant** (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- ☐ un chèque de 12€ à l'ordre de l'USJC RUGBY.

Le retour du dossier peut se faire :

► par courrier à USJC Rugby – Stade Pierre Pillet – 157 rue Henri Barbusse – 38560 JARRIE Attention dernier délai **MERCREDI 30 SEPTEMBRE**

OU

► pendant les heures de permanences tous les **MECREDIS 18h à 20h, du 16/09 au 30/09 – Stade Pierre Pillet – 157 rue Henri Barbusse – 38560 JARRIE.**

L'emplacement sera réservé à la réception du dossier complet. Une confirmation d'inscription vous sera alors envoyée par mail ou par téléphone.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. Domicile : _____ Tél. Portable : _____

@ : _____

Pièce d'identité : ☐ Carte d'identité/de séjour ☐ Passeport ☐ Permis de conduire

Délivrée le : ____ / ____ / ____ Par Préfecture de : _____

Numéro : _____

Vide Greniers

Samedi 03/10/2026

PARC CLOS JOUVIN 100 Montée de la Creuse

RÈGLEMENT

- L'installation s'effectue entre 06h30 et 8h00. Vous serez accueilli et conduit à votre emplacement par un membre de l'organisation. Aucun lieu de placement précis ne pourra être exigé. L'organisateur se réserve le droit de récupérer, sans remboursement, les emplacements non occupés après 08h00.
- Vos véhicules pourront stationner sur votre emplacement. Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur la zone avant 16h00.
- Des parkings à proximités réservés au public sont gratuits.
- L'admission d'un exposant est personnelle, il est le seul à pouvoir utiliser l'emplacement qui lui a été accordé.
- Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs qui souhaitent exposer. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.
- Les marchandises exposées ne sont pas assurées par l'organisateur qui décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule.
- **Aucun remboursement en cas de mauvais temps ou de désistement ne sera accordé.**
- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- La vente d'animaux, d'armes, d'objets ou de meubles neufs est interdite.
- La vente de nourriture n'est pas autorisée. Une buvette avec petite restauration sera ouverte sur place tout au long de la journée. Un café sera offert aux exposants à leur arrivée.
- Les stands doivent être ouverts de 8h et jusqu'à 16h00 au minimum et libérés à 17h00 au plus tard. Les emplacements doivent être laissés propres au départ de l'exposant.
- Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée par mail. (si dossier complet).
- Les exposants s'engagent à présenter à leur arrivée et à conserver sur leur stand : leur pièce d'identité ainsi que la confirmation de l'inscription.

Je soussigné(e) _____

Déclare sur l'honneur:

Avoir lu et accepté de respecter le règlement ci-dessus dont j'ai conservé une copie avec le reçu qui m'a été remis

Ne pas être commerçant ou être soumis au régime de l'artL310-2 du code du commerce

Ne vendre que des objets personnels et usagés (artL321-7 du code pénal)

Ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année (art.321-9 du code pénal)

Fait à:

le:

Signature précédée de
la mention «lu et
approuvé »